

COMMENT?

Concrètement, que pouvons-nous faire ensemble ?

Selon votre propre philosophie et vos moyens, nous vous proposons différentes façons de soutenir notre action et de faire respecter ensemble les droits de l'enfant.

1.

LE MÉCÉNAT OU LE PARRAINAGE

Votre société soutient financièrement notre action au moyen de dons, ponctuels ou réguliers. Vous pouvez, par exemple, parrainer des thématiques à choix — éducation, développement durable, microfinance, etc. — un projet particulier ou un pays choisi. Pour plus d'informations sur le sujet, nous vous faisons volontiers parvenir notre dossier parrainage.

2.

LE PRODUIT-PARTAGE

Vous reversez à Terre des Hommes Suisse une partie des recettes générées par vos activités.

Par exemple :

- Un pourcentage du chiffre d'affaire réalisé.
- Un montant fixe par article vendu dans une gamme de produits sélectionnée.
- Quelques centimes sur toutes les transactions effectuées avec un partenaire déterminé.

3.

LE PARTENARIAT COMMERCIAL

Vous associez Terre des Hommes Suisse à votre activité commerciale, en impliquant ou non vos clients ou d'autres partenaires.

Par exemple :

- Vous optez pour un don en notre faveur en lieu et place du cadeau de fin d'année et en informez vos collaborateurs et partenaires.
- Vous proposez à vos clients de reverser tout ou une partie de leurs points de fidélisation à Terre des Hommes Suisse.
- Vous glissez une offre de soutien à Terre des Hommes Suisse dans les envois adressés à vos clients.

4.

LE PARTENARIAT RH

Votre société propose un projet fédérateur à ses salariés et peut décider de s'associer à leur solidarité.

Le parrainage de projet

Vos employés se mobilisent pour un projet qui leur tient à cœur et en deviennent les parrains en versant régulièrement une contribution financière ou en participant à des actions de récolte de fonds pour ledit projet.

Le don sur salaire

Vous proposez à vos employés de faire un don, ponctuel ou régulier, sur leur salaire, selon diverses modalités. Contribution que votre entreprise pourra, si elle le souhaite, doubler ou tripler — match-giving. Ce partenariat peut prendre plusieurs formes : par exemple, « 1 franc par jour pour les enfants », ou « Quelques minutes pour moi, beaucoup pour eux ». Chaque mois, le montant du salaire qui dépasse une dizaine est reversé à Terre des Hommes Suisse : pour un salaire de 6787 francs, 7 francs sont attribués à nos projets.

Le bénévolat d'entreprise

Votre société organise une journée de bénévolat en faveur de l'un de nos projets ou met à disposition de Terre des Hommes Suisse des collaborateurs dont les compétences peuvent lui être utiles : des juristes, des spécialistes en communication et marketing, des traducteurs, etc. Votre société peut également proposer à ses collaborateurs de rejoindre l'équipe de bénévoles de Terre des Hommes Suisse pour une collaboration de longue durée ou sur des événements ponctuels, comme la Marche de l'espoir au mois d'octobre et la vente de mouchoirs au mois de mars.

5.

L'ÉVÉNEMENTIEL

Vous organisez une manifestation sportive, une soirée de gala, une exposition ou un autre événement pour recueillir des fonds en faveur de Terre des Hommes Suisse, ou proposez à vos partenaires invités à une foire ou un séminaire gratuit, organisé par vos soins, de verser volontairement une cotisation en notre faveur.